

Dépôt dématérialisé sur le GNAU **(GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME)**

Le GNAU est accessible depuis le site internet de la ville de Royan : [votre mairie/urbanisme/démarches en ligne](#).

Mode d'accès au choix :

- le compte certifié France CONNECT de l'utilisateur
- le portail en ligne après création d'un compte

Dépôt en ligne :

Le demandeur fait le choix d'une procédure (déclaration préalable, permis, ...) et complète le formulaire cerfa en ligne. Attention à bien vous renseigner au préalable sur la procédure à suivre, un mauvais choix de formulaire vous obligera à recommencer la procédure.

Pour le dépôt des pièces :

- Il est impératif de déposer chaque pièce sous la référence qui lui est attribuée (par exemple, plan de situation sous DP1/PC1..., plan de masse sous DP2/PC2...), veuillez consulter le bordereau des pièces à joindre pour les références appropriées. Tout dépôt regroupant toutes les pièces sous une seule référence ou sous l'ensemble des références sera jugé comme irrecevable.
- chaque document est limité à 10 MO et 200 MO pour l'ensemble
- les formats acceptés sont .pdf sans calque et .jpg
- les documents doivent être lisibles et exploitables, les plans qui doivent être à l'échelle ne doivent pas être photographiés.
- En cas de demande de complément, les pièces devront être transmises uniquement via le GNAU. Si le document à compléter est composé de plusieurs pages (exemples plusieurs pages pour le plan de masse ou les plans de façade) il sera nécessaire de renvoyer l'ensemble des pages : modifiées et non modifiées (celles-ci se substituant à l'envoi initial).

Suivi du dossier :

Un courriel vous invitant à consulter votre compte GNAU vous est envoyé à chaque intervention sur votre dossier. Vous êtes invité à consulter votre compte régulièrement et à vérifier vos courriers indésirables.

Nous sommes avertis de chaque intervention de votre part sur le dossier, l'envoi en doublon (courrier, messagerie, ...) de documents ou autres ne sera pas pris en compte.

Vous êtes invité à télécharger et conserver tout document qui vous est transmis numériquement.

L'administration se réserve le droit de répondre par voie postale.

Les conditions générales d'utilisation sont à lire et à valider.